



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

# **COMITE SYNDICAL**

*13 février 2020*

- 
- . Points d'information*
  - . Affaires générales*
  - . Affaires budgétaires*
  - . Personnel*
  - . Conventions*

---

*Février 2020*

# *POINTS D'INFORMATION*



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)

[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

# Points d'information

---

1. Etat d'avancement des démarches de projet de territoire de gestion de l'eau - PTGE Midour et Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour
2. Évolution de l'EPTB : calendrier
3. Réunion interpréfectorale des préfets du bassin de l'Adour
4. Saisine du Ministère sur le financement des EPTB
5. Crue du bassin de l'Adour de novembre-décembre 2019





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

## ***État d'avancement des PTGE***

---

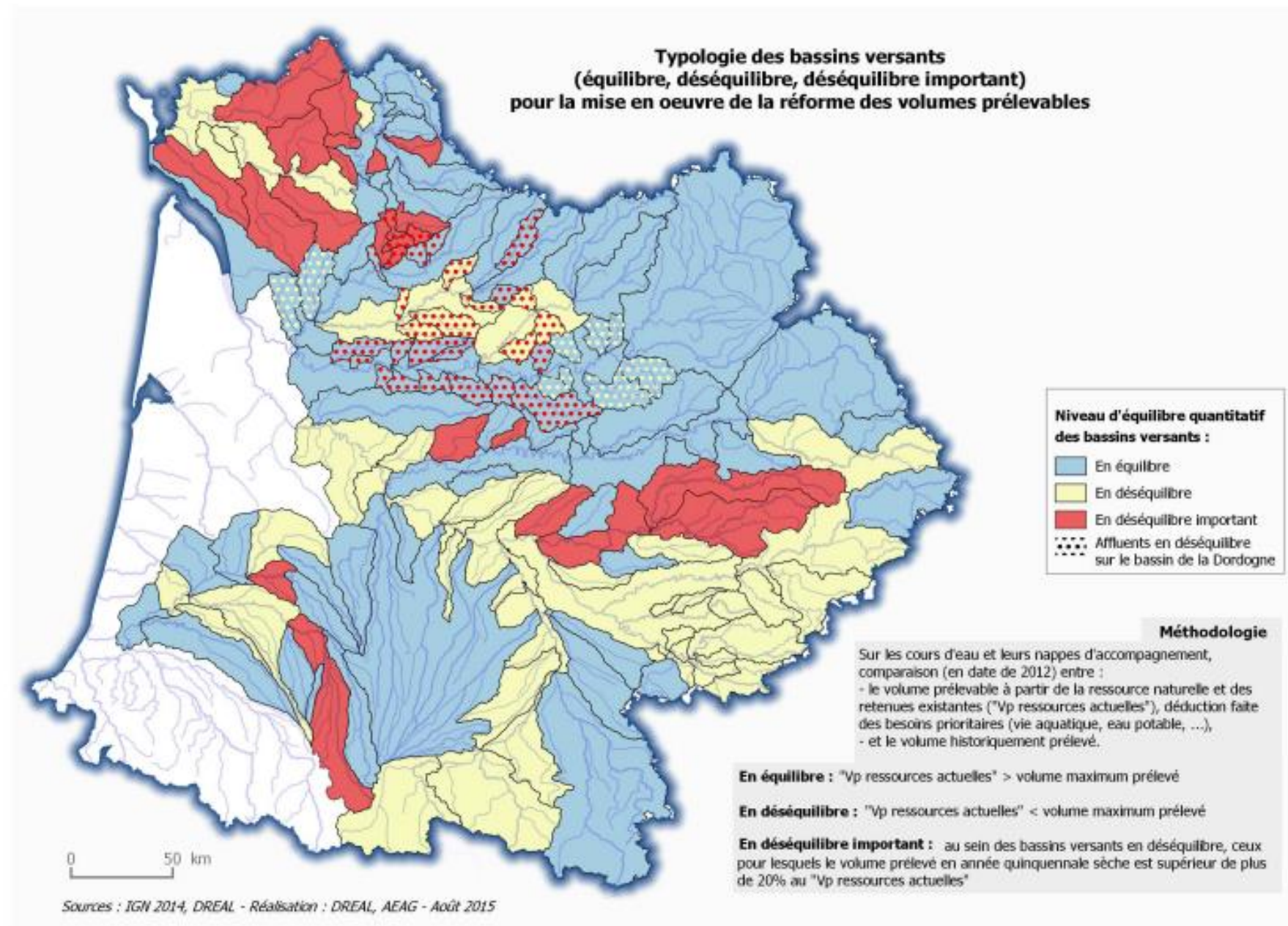
- . Projet de territoire Midour*
  - . Projet de territoire Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour*
-

# Carte des périmètres élémentaires en déséquilibre quantitatif selon la réforme des Volumes prélevables



## Cadre de plan d'action pour un retour à l'équilibre quantitatif sur le bassin Adour-Garonne

### Annexe 1



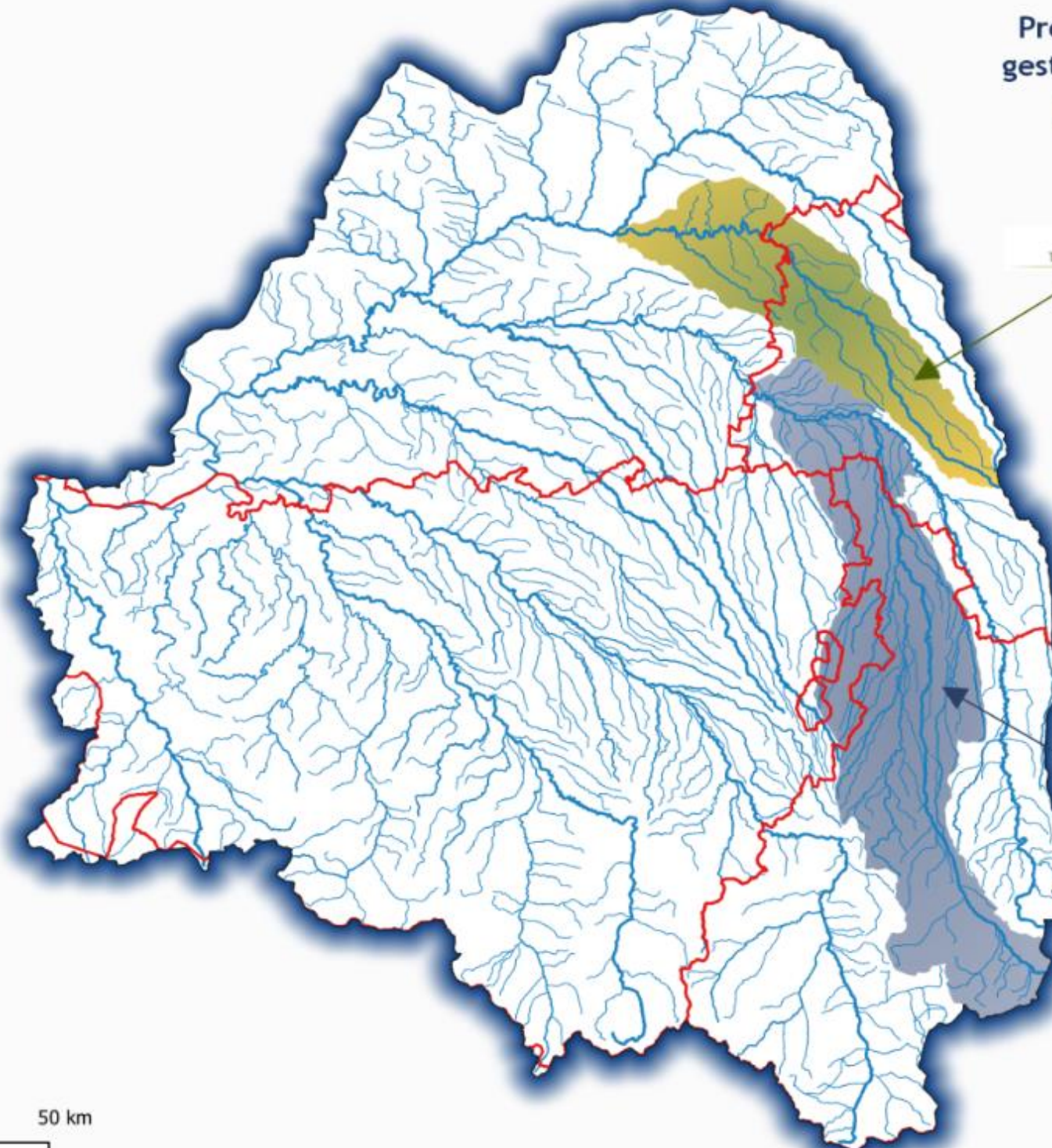
# Les projets de territoire pour la gestion de l'eau sur le sous-bassin Adour



Programme d'actions permettant d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles :

- en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques
- en préservant la qualité de la ressource en eau
- en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant

Approche globale et co-construite de la ressource en eau



Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) portés par l'Institution Adour

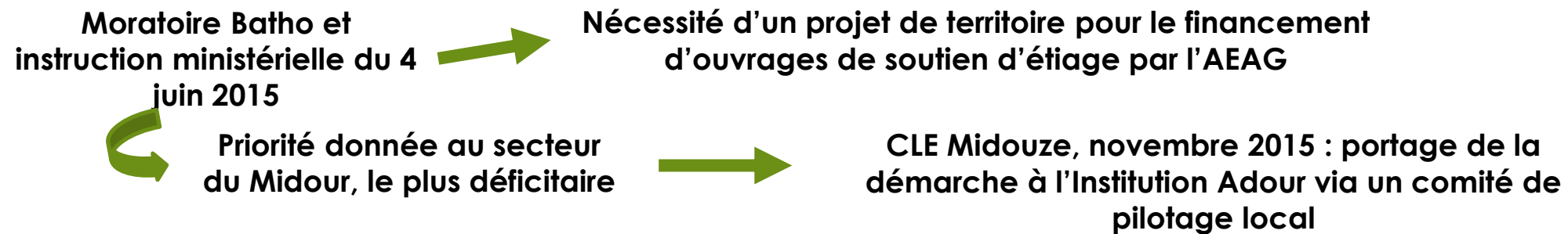
PROJET DE TERRITOIRE DU **Midour**

PROJET DE TERRITOIRE **Adour** en amont d'Aire

Sources : BD CARTHAGE, BD TOPO  
Auteur : IA, septembre 2019

 **INSTITUTION ADOUR**  
Établissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

# Contexte et historique : projet de territoire du Midour



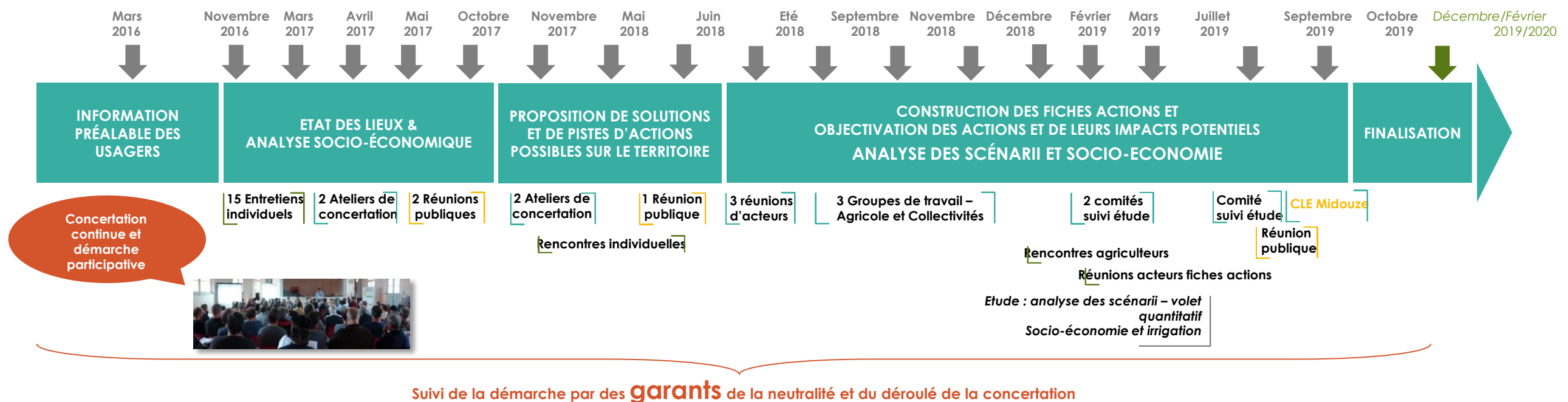
## Commission Locale de l'Eau de la Midouze

Information et suivi de la démarche  
Garantie de cohérence de la démarche à l'échelle du bassin versant de la Midouze

### Comité de Pilotage

Suivi et validation des travaux  
Assisté par un Comité technique

17 décembre 2019 : comité de suivi COPIL  
23 décembre bureau CLE  
mi janvier 2020 : comité de suivi COPIL  
Début février 2020 : COPIL + CLE puis réunion publique



## Programme d'actions PTGE Midour

Adaptation des usages au milieu

6 actions

Optimisation de la gestion de la ressource en eau

5 actions

Mobilisation de ressources complémentaires

3 actions

Information, sensibilisation et valorisation

5 actions

Connaissance du milieu et des usages

8 actions

## Scenarii d'évolution du territoire : simplification du programme d'actions



OPTIMISATION DES BESOINS AGRICOLES

« AMBITIEUX »



ECONOMIES D'EAU LIEES AUX MATERIELS D'IRRIGATION



ASSAINISSEMENT

« A MINIMA »

Gouvernance

+ de 4 actions

### Hypothèses de solutions de stockage

Solution A	Solution B	Solution C	Solution D	Solution E	Solution F	Solution G
REMPLE EXISTANT - POMPAGE COMPLEMENTAIRE NECESSAIRE						
POUR MAREOT: 700 000 m <sup>3</sup>	POUR LAPYRE: 400 000 m <sup>3</sup>	POUR CHARENT: 400 000 m <sup>3</sup>	POUR ARTHEZ: 400 000 m <sup>3</sup>			
+	+	+	+	+	+	+
Calculer de l'impact de 2m à hauteur de 100 000 m <sup>3</sup>	Calculer de l'impact de 2m à hauteur de 100 000 m <sup>3</sup>	Calculer de l'impact de 2m à hauteur de 100 000 m <sup>3</sup>	Calculer de l'impact de 2m à hauteur de 100 000 m <sup>3</sup>	Calculer de l'impact de 2m à hauteur de 100 000 m <sup>3</sup>	Calculer de l'impact de 2m à hauteur de 100 000 m <sup>3</sup>	Calculer de l'impact de 2m à hauteur de 100 000 m <sup>3</sup>
+	+	+	+	+	+	+
GEEB LE RESTE DU DEFICIT HORS AXE MIDOUR - par exemple : Goulis de retenues complémentaires SUR LE USON: - 2,5 Mds - SUR LE USON: - 400 000 m <sup>3</sup> - SUR LE PRECH: 30 000 m <sup>3</sup>						





## Deux scenarii étudiés avec des ambitions différentes

### « AMBITIEUX »

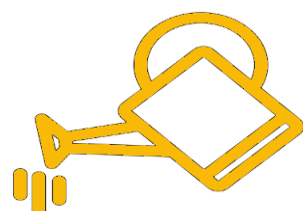
### « A MINIMA »



OPTIMISATION DES  
BESOINS AGRICOLES

PRATIQUES PERMETTANT L'AUGMENTATION DE  
LA CAPACITÉ DE RÉTENTION EN EAU DES SOLS  
25 000 ha  
5,8 à 8,6% d'économies d'eau à 2050  
Soit 1,4 à 2,1 Mm<sup>3</sup>

PRATIQUES PERMETTANT L'AUGMENTATION DE  
LA CAPACITÉ DE RÉTENTION EN EAU DES SOLS  
13 000 ha  
3,4 à 5,1% d'économies d'eau à 2050  
Soit 0,84 à 1,26 Mm<sup>3</sup>



ECONOMIES D'EAU LIEES AUX  
MATERIELS D'IRRIGATION

MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS  
PERMETTANT LES ÉCONOMIES D'EAU  
6140 ha SHE - 3638 ha GG\*  
8,6 à 15,8 % d'économies d'eau à 2050  
Soit 2,12 à 3,9 Mm<sup>3</sup>

MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS  
PERMETTANT LES ÉCONOMIES D'EAU  
2724 ha SHE  
0,9 à 1,8% d'économies d'eau à 2050  
Soit 0,22 à 0,44 Mm<sup>3</sup>



ASSAINISSEMENT

VALORISATION DES EAUX DE CONSOMMATION  
de Conte, VdM, Nogaro pour l'irrigation  
1235 ha  
10,7% d'économies d'eau à 2050  
Soit 2,15 Mm<sup>3</sup>

MISE AUX NORMES RÉGLEMENTAIRE  
0% d'économies d'eau

Soit 5,7 à 8,1 Mm<sup>3</sup> d'économies d'eau  
Dont 2,15 Mm<sup>3</sup> de ReuT (et donc de création)

Soit 1,06 à 1,7 Mm<sup>3</sup> d'économies d'eau



MOBILISATION DE  
RESSOURCES  
COMPLEMENTAIRES

CONFORTEMENT REMPLISSAGE RÉSERVOIRS  
EXISTANTS + REHAUSSES ET RETENUES  
DÉCONNECTÉES : 3,2 Mm<sup>3</sup>

CONFORTEMENT REMPLISSAGE RÉSERVOIRS  
EXISTANTS + REHAUSSES ET RETENUES  
DÉCONNECTÉES : 5,1 Mm<sup>3</sup>

# Projet de territoire pour la gestion de l'eau Adour en amont d'Aire



13 ateliers

3 assemblées générales

2 journées de terrain

10 cafés-débats

5 comités de suivi  
(intègre Bureau CLE)

10 comités techniques





<b>REDUIRE LES BESOINS EXISTANTS POUR TOUS LES USAGES DU TERRITOIRE</b>	Réaliser des travaux pour réduire les besoins à la source	<b>FAVORISER LA RECHERCHE &amp; DEVELOPPEMENT</b>	Déployer des solutions existantes mais non accessibles	
	Améliorer la qualité pour réduire les besoins en eau		Adapter au territoire des solutions fonctionnant ailleurs	
	Généraliser le recours aux équipements hydro-économiques		Faciliter les innovations pour identifier de nouvelles actions permettant d'adapter les usages au manque d'eau	
<b>ADAPTER LE TERRITOIRE ET SES USAGES AU MANQUE D'EAU</b>	Adapter les cultures et les pratiques au manque d'eau		<b>AMELIORER LA CONNAISSANCE</b>	Mieux connaître pour moins consommer
	Favoriser l'infiltration et le stockage de l'eau dans les sols			Mieux connaître pour cibler les actions
	Anticiper les contraintes liées à la disponibilité de l'eau dans les nouvelles constructions			Mieux connaître pour garantir la résilience par les milieux
<b>ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS</b>	Faire face à l'émergence de nouveaux besoins liés aux changements climatiques	<b>MIEUX GERER LA RESSOURCE DISPONIBLE</b>	Améliorer la gouvernance pour optimiser la gestion	
	Sensibiliser/communiquer/informer et former pour lever les freins au changement et favoriser l'évolution des usages		Améliorer la gestion des prélèvements	
	Développer l'appui et le conseil auprès des usagers pour moins consommer		Améliorer la gestion des ouvrages et faciliter l'adaptation aux conditions hydroclimatiques saisonnières	
	Planifier des actions groupées avec des budgets associés suffisants		Optimisation économique de l'eau	
<b>DECALER LES BESOINS (après réduction)</b>	Impulser une politique qui encourage la sobriété des usages	<b>MOBILISER DES RESSOURCES COMPLEMENTAIRES</b>	Mobiliser les ressources non exploitées	
	Différer temporellement les usages		Créer une (des) retenue(s) multi-usages et optimiser l'existant	
	Différer spatialement les usages			





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

# ***Inondations automne 2019***

## ***Point d'information***

---

- . Novembre 2019 – Gave d'Oloron et Midouze***
- . Décembre 2019 – bassin de l'Adour***

---

*Document rédigé et diffusé par Capdevielle le 13/12/19*

# Situation hydrologique – novembre 2019

- A partir du début novembre, des épisodes pluvieux très marqués se sont succédé, sur des sols rapidement saturés. La limite pluie neige était élevée : de 1 400/1 500 m début novembre à plus de 2 000 m mi-décembre.
- Dès le 5 novembre, des premières alertes Vigicrues Flash et des annonces de pluie intense ont coïncidé avec les premières inondations.
- Les pluies se poursuivant, une vigilance jaune se met en place, d'abord sur la Midouze et le gave d'Oloron puis sur l'Adour moyen.
- Le seuil de vigilance orange est frôlé sur l'Adour à Dax le 10/11/19.
- De nouvelles pluies réactivent la montée des eaux le week-end du 16 novembre avec un passage de la Midouze et du gave d'Oloron en vigilance orange.
- La montée des eaux se poursuit, l'Adour moyen est alors en vigilance orange avec un maximum à **Dax** le 20 novembre à **5,13 m** à l'échelle de Dax.



## Novembre 2019 – Gave d'Oloron et Midouze

Épisode de vigilance principalement sur les sous-bassins du gave d'Oloron et de Midouze.

Adour principalement concerné sur l'Adour moyen par l'apport des affluents.

Gave d'Oloron : plusieurs épisodes successifs : 17 et 24 novembre, 1<sup>er</sup> décembre.



# Novembre 2019 – Gave d'Oloron et Midouze

Midouze : pic sur la station de campagne le 19/11





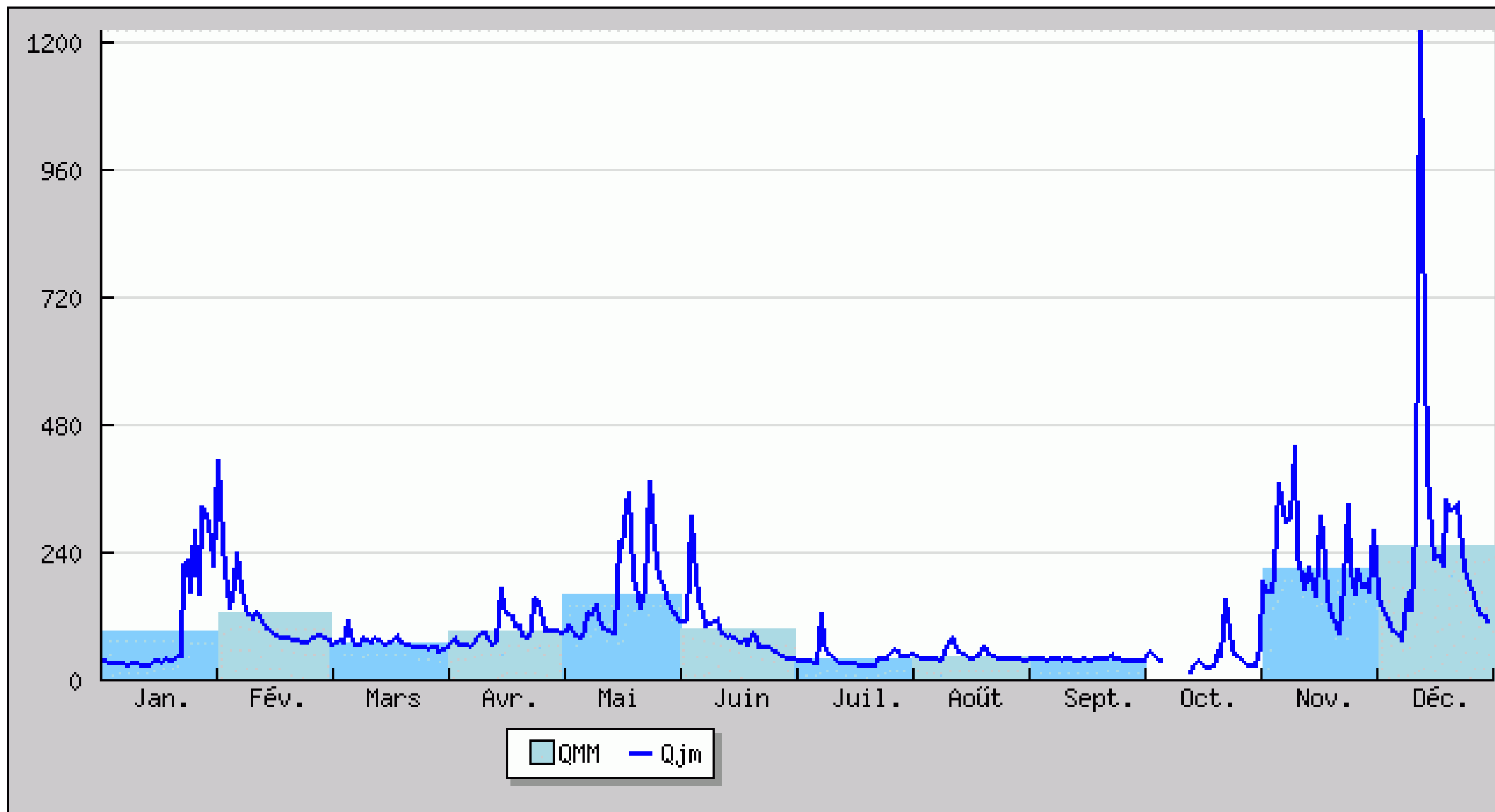
# Situation hydrologique – décembre 2019

- Le 12 décembre : épisode pluvieux sur le sud-ouest du pays. Les averses faibles du matin s'intensifient et se poursuivent jusqu'au lendemain.
- La limite pluie neige est en hausse, au delà de 2000 m : l'ensemble des précipitations se font sous forme liquide.
- Les sols sont saturés suite aux précédents épisodes pluvieux, les cours d'eau sont donc très réactifs.
- Les coefficients de marée sont modérés mais associés à un phénomène de surcote.
- Le gave d'Oloron est placé en vigilance rouge et les gaves réunis en vigilance orange. L'épisode est moindre que juin 2018 à Peyrehorade (**5,4 m** à l'échelle de **Peyrehorade** contre 5,55 m en 2018).
- Les précipitations se poursuivent sur l'Adour amont et l'Adour moyen passe également en vigilance orange le 13 décembre. Le maximum atteint à Dax sera de **5,6 m** à l'échelle de **Dax** le 17/12/19.

**L'ensemble du bassin de l'Adour réagit lors de cet évènement allant du 12 au 26 décembre avec notamment de nombreux désordres survenus sur les ouvrages de protection contre les inondations**



## Débits journaliers en m<sup>3</sup>/s Station d'Escos (Gave d'Oloron)





## Sauveterre-de-Béarn – Gave-d'Oloron





## Brèches dans la digue de Pontonx - Téthieu



# ***AFFAIRES GENERALES***



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)

[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

# Affaires générales

---

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 25 septembre 2019

2. Approbation de l'adhésion de la Région Nouvelle-Aquitaine

Par décision en date du 21 octobre 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé d'adhérer à l'Institution Adour pour la compétence obligatoire ainsi que pour la compétence spécifique - continuité écologique du gave de Pau.

**Il est proposé :**

- *D'approuver l'adhésion de la Région Nouvelle-Aquitaine à la compétence obligatoire ainsi qu'à la compétence spécifique - continuité écologique gave de Pau*
- *D'actualiser en conséquence l'annexe 1 des statuts de l'Institution Adour soit la liste des membres par carte de compétences avec précision de leur nombre de délégués*



# Affaires générales

---

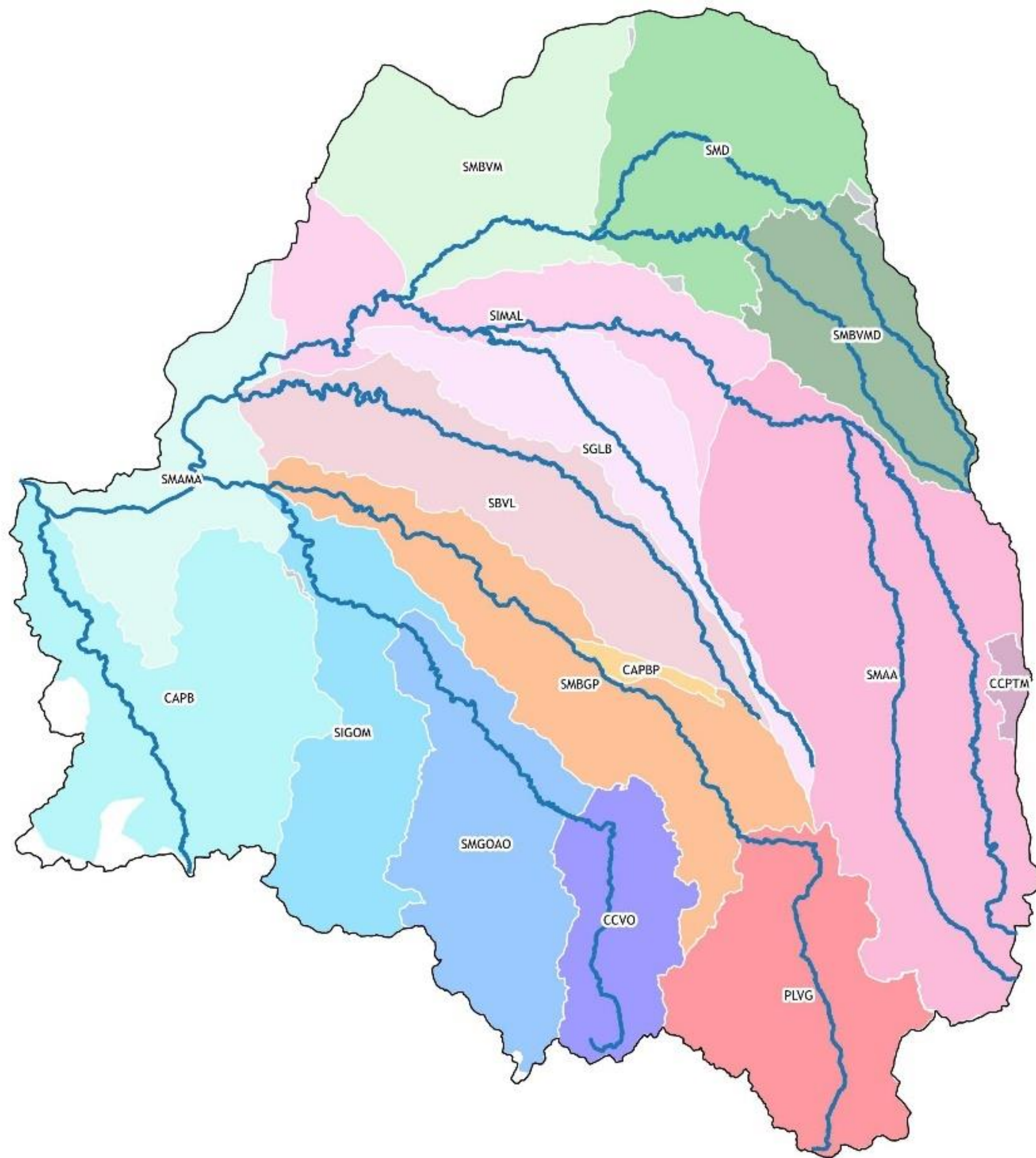
## 3. Mise à disposition des ouvrages et biens de l'EPTB relevant de la compétence GEMAPI

### *a) Situation à l'échelle du bassin de l'Adour*

Les principaux territoires concernés sont les suivants à l'échelle du bassin de l'Adour :

- Périmètre du syndicat mixte de l'Adour maritime et affluents (SMAMA),
- Périmètre du syndicat mixte du gave d'Oloron et de Mauléon (SIGOM),
- Périmètre du syndicat mixte du bassin de gave de Pau (SMBGP),
- Périmètre du syndicat mixte de l'Adour amont (SMAA).





- Cours d'eau
- Limite bassin de l'Adour
- gemapi2020
- SBVL
- SGLB
- SIMAL
- SMAA
- CCPTM
- SMBVM
- SMD
- SMBVMD
- SMAMA
- CAPB
- SIGOM
- SMGOAO
- CCVO
- CAPBP
- SMBGP
- PLVG
- Autres (EPCI)



# Affaires générales

---

## 3. Mise à disposition des ouvrages et biens de l'EPTB relevant de la compétence GEMAPI

### *b) Situation sur le sous-bassin Adour amont*

#### **Il est proposé de :**

- *Procéder à la mise à disposition des parcelles acquises par l'Institution Adour dans le cadre de la gestion de l'espace de mobilité et de la gestion des ouvrages de protection contre les inondations*
- *Procéder prioritairement à la mise à disposition des ouvrages constituant le système de protection contre les inondations de Maubourguet et Lafitole, implantés en rives droite et gauche de l'Adour*



# Affaires générales

---

- *Porter à la connaissance du syndicat mixte de l'Adour amont, l'inventaire connu par l'EPTB des digues de protection contre les inondations, établi sur la base de l'étude conduite en 2017 par l'EPTB intitulée « AMO GEMAPI systèmes d'endiguement du sous bassin versant Adour amont » et sur la base de l'arrêté interpréfectoral d'autorisation en date du 29 décembre 2012 portant autorisation au titre de l'intérêt général et de la loi sur l'eau à intervenir pour la restauration de l'espace de mobilité Adour amont , et ce, afin que le syndicat puisse identifier, parmi ces ouvrages, ceux qu'il souhaite retenir pour exercer sa compétence en matière de protection contre les inondations afin que l'EPTB procède à la mise à disposition des autres ouvrages de protection contre les inondations sur lesquels l'EPTB est intervenu*
- *Inviter le syndicat mixte de l'Adour amont à faire connaître en retour la liste des ouvrages et équipements afférents à la protection contre les inondation sur lesquels l'Institution Adour est intervenue qu'il souhaite retenir pour exercer sa compétence en matière de protection contre les inondations et pour lesquels il sollicite la mise à disposition,*
- *Engager, dans la continuité, le travail préparatoire nécessaire à la mise à disposition des ouvrages et biens sous responsabilité de l'Institution Adour au profit des autres syndicats de sous-bassins versant concernés*



# Affaires générales

---

## 4. Observatoire de l'eau - Adhésion APGL64 pour la prestation SIG/Géo64

L'accès aux données cadastrales devient un point essentiel dans la gestion de l'aménagement du territoire et du paysage et notamment en lien avec l'évolution du paysage hydrographique. Concernant le territoire des Pyrénées-Atlantiques, c'est Géo64 qui, au travers de l'agence publique de gestion locale (APGL64), offre la possibilité d'accéder aux données cadastrales mises à jour à partir d'un abonnement et d'un navigateur d'accès.

### Il est proposé :

- *De donner un avis favorable sur la proposition d'abonnement à l'APGL64 et à Géo64 pour l'accès aux données cadastrales des Pyrénées-Atlantiques*
- *De souscrire aux abonnements nécessaires à l'APGL64 pour le Service Informatique Intercommunal et à Géo64 selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique, d'adopter en conséquence les statuts de l'Agence et le règlement d'intervention du service en cause,*
- *D'acquitter les droits annuels selon les barèmes afférents pour un montant total prévisionnel de 3 990 € et d'inscrire en conséquence les crédits correspondants à partir du budget de 2020*



# ***PROGRAMME D' ACTIONS***



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)

[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Section de Fonctionnement

Type d'opérations	N°de fiche	Opérations	Montant € TTC
Gestion intégrée	1	SAGE Midouze - animation communication	47 935 €
	2	SAGE Adour amont - animation communication	76 665 €
	3	SAGE Adour aval - animation communication	73 315 €
	4	SAGE Adour aval - enquête publique	30 160 €
	5	Etude SAAV - analyse économique agricole dans l'aire d'alimentation des captages d'Orist	15 000 €
	6	Adour 2050 - animation	37 360 €
	7	Nappe des sables infra-molassiques - animation	31 010 €
Biodiversité	8	Restauration et gestion des poissons migrateurs	86 500 €
	9	Actions en faveur des espèces patrimoniales	4 490 €
	10	Passe à poissons de l'Institution Adour	63 000 €
	10 bis	Réalisation d'un état des lieux des seuils en rivière sous gestion de l'Institution Adour dans le département des Hautes-Pyrénées (65)	3 500 €
	11	Animation maison de l'eau et mise en œuvre plan de gestion de Jû-Belloc	100 000 €
Ressource - quantité	12	PGE Adour et mise en œuvre DIG	46 020 €
	13	PGE Luys Louts	14 110 €
	14	Suivi qualité des eaux	42 180 €
Gestion intégrée	15	Projet de territoire Adour amont - animation, garants, communication	118 258 €
	16	Projet de territoire Midour - animation, garants, communication	63 335 €
	16 bis	Projet de territoire Midour - animateur agricole	42 500 €
Quantité	17	Frais de gestion pré stockage foncier	56 930 €
Risque fluviaux	18	PAPI Dax	60 050 €
	19	TRI côtier basque	4 450 €
Animation territoriale et gouvernance	20	Animation territoriale	122 815 €
	21	Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour	140 000 €
	22	Thèse sur la mise en œuvre de la GEMAPI	46 400 €
Ressource - quantité	23	Fiche volume non valorisé Gabas	69 000 €
	24	Fiche Gespe	8 000 €
Risque fluviaux	25	Animation de gestion du cours d'eau et des milieux aquatiques - axe Adour	104 673 €

## Section d'Investissement

Type d'opérations	N°de fiche	Opérations	Montant €	
			HT	TTC
Biodiversité	26	Travaux pont de fer	82 795 €	
Quantité	27	Elaboration nouvelle DIG - compléments		89 795 €
	28	Réservoir du Brousseau : diagnostic et réparation de la résurgence du bassin de restitution	5 000 €	
Quantité - sécurité	29	Réservoir de Latrille : mesures de réduction des risques		42 000 €
	30	Travaux réservoir de Saint Jean	380 000 €	
	31	Réservoir de Tailluret : aménagement chemin d'accès	20 000 €	
	32	Réservoir de Tillac : travaux de modification du passage à gué en aval du bassin de restitution	10 000 €	
	33	Réservoir du Balaing : travaux de réparation de l'érosion du chenal du réservoir	15 000 €	
Ressource - qualité	36	Projet de territoire Midour (phase de mise en œuvre) : suivi de la qualité des eaux des réservoirs de soutien d'étage dans le bassin versant du Midour - année 1		126 640 €
Gestion intégrée	37	Projet de territoire Midour (phase de mise en œuvre) : étude de l'impact des prélèvements en eaux souterraines sur les cours d'eau de la zone aval du Midour - année 1		100 000 €
Ressource	38	Etudes Projet de territoire Adour amont - bilan besoin ressource complément		15 000 €
Risques fluviaux	39	Acquisition foncière sur le secteur de la Toumbe (commune de Sorde-l'Abbaye)		117 000 €
	40	Etude hydraulique et hydromorphologique de la partie aval du gave d'Oloron		80 000 €
	41	PAPI Dax - mise en œuvre		463 380 €
Biodiversité	43	Aménagements de la maison de l'eau et du site naturel pour une mise aux normes et montée en gamme de l'accueil des publics à la maison de l'eau - niveau 1	154 200 €	
Risques fluviaux	44	Espace de mobilité de l'Adour landais - étude d'évaluation des possibilités de déplacement de la station de pompage collective de Souprosse		40 200 €
Quantité-sécurité	45	Signalétique - panneaux "ouvrages dangereux", "propriété privée" et "cyanobactéries"	96 000 €	

# Programme d'actions

---

## Il est proposé :

- *De délibérer favorablement sur les propositions présentées pour le projet de programme d'actions 2020*
- *D'approuver le contenu des fiches descriptives des opérations ci-annexées, le coût et le plan de financement prévisionnel*
- *D'autoriser le Président à mobiliser les financements correspondants*



# ***AFFAIRES BUDGETAIRES***





# Affaires budgétaires

---

## 1. Débat d'orientations budgétaires 2020



### Il est proposé :

*De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2020*

## 2. Sortie d'actif

Il a été vendu au Département des Landes, le bâtiment du 15 rue Victor Hugo à Mont-de-Marsan, accueillant anciennement les services de l'Institution Adour.

Ce bien est amorti depuis l'exercice 2016. Aujourd'hui sa valeur nette comptable est de 339 437,32 €.

### Il est proposé :

*De sortir de l'actif les biens décrits ci-dessus pour un montant de 339 437,32 €*



# ***PERSONNEL***



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)

[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## 1. Mise en œuvre du RIFSEEP filière technique

### Il est proposé :

- *De confirmer les dispositions de la délibération en date du 25 septembre approuvant la mise en place du RIFSEEP au travers des indemnités IFSE et CIA*
- *D'appliquer les modalités de classement et de versement telles que précisées ci-dessus*
- *De maintenir le bénéfice du versement des primes spécifiques aux cadres d'emplois dans l'attente des textes d'application et de transposition à la fonction publique territoriale*
- *De mettre en œuvre ce dispositif à compter du 1er janvier 2020*



# Personnel

---

2. Animation territoriale - Recrutement d'un doctorant pour l'élaboration d'une thèse relative à la territorialisation de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin de l'Adour en partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

a) Création d'un emploi de catégorie A : Recrutement d'un agent contractuel des collectivités territoriales, article 3-3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

## Il est proposé :

- *De créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures/semaine d'Ingénieur territorial de catégorie hiérarchique A*
- *D'inscrire cet emploi au tableau des effectifs de l'Institution-Adour*
- *Que le niveau minimum requis pour postuler à cet emploi est le suivant : Master 2 et inscription en cursus de doctorat*



# Personnel

---

- *Que l'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : conduite d'une thèse relative à la territorialisation de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin de l'Adour en partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour*
- *Que l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dans la mesure où la nature des fonctions (réalisation d'une thèse) le justifie, étant précisé que l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans,*
- *Que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 512 correspondant au 3ème échelon de l'échelonnement indiciaire du grade de d'Ingénieur territorial, emploi de catégorie hiérarchique A*
- *Que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2020, aux chapitre et article prévus à cet effet*
- *Que le Président est chargé de procéder aux formalités de recrutement*



# Personnel

---

2. Animation territoriale - Recrutement d'un doctorant pour l'élaboration d'une thèse relative à la territorialisation de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin de l'Adour en partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

b) Actualisation du tableau des effectifs

**Il est proposé :**

- *L'ouverture d'un emploi permanent*
- *D'autoriser la modification du tableau des effectifs à la date du 1er mars 2020*



# *CONVENTIONS*



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : [secretariat@institution-adour.fr](mailto:secretariat@institution-adour.fr)

[www.institution-adour.fr](http://www.institution-adour.fr) - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

# Conventions

---

## 1. Risques fluviaux - Conventions de délégation d'une partie de la compétence GEMAPI : avenants portant modification des conventions de délégation pour l'exercice d'une partie de la compétence GEMAPI

Les derniers avenants ont notamment porté modification des actions identifiées dans les conventions établies avec les communautés de communes d'Aire-sur-l'Adour, Chalosse Tursan et du Pays d'Orthe et Arrigans afin de poursuivre les investigations sur les potentiels systèmes d'endiguements suivants :

- Dignes de la saligue et de la plaine à Aire-sur-l'Adour,
- Dignes de Saint-Sever et de Hagetmau,
- Dignes du Sablot à Peyrehorade.

Il est nécessaire d'actualiser les annexes financières de ces conventions suite à l'établissement d'une clef de répartition des charges au prorata du coût de chaque prestation.

En outre, considérant les réflexions encore nécessaires pour la prise de décision dans le devenir des ouvrages de protection contre les inondations, plusieurs EPCI-FP souhaitent prolonger la convention actuelle, initialement établie pour une durée de deux ans, de deux années complémentaires.





# Conventions

---

## Il est proposé :

- *D'approuver les termes des avenants aux conventions de délégation à intervenir avec les communautés de communes d'Aire-sur-l'Adour, Chalosse Tursan, Pays Grenadois, Terres de Chalosse, Pays Tarusate et Pays d'Orthe et Arrigans*
- *D'autoriser le Président à signer les signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision*



# Conventions

---

2. Risques fluviaux - Convention avec les EPCI-FP, le syndicat mixte de l'Adour maritime et affluents, les Départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques pour la conduite des travaux correctifs sur les digues de la Bidouze aval

**Il est proposé :**

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec les EPCI-FP (CAPB et CCPOA), le syndicat mixte de l'Adour maritime et affluents, les Départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques pour la conduite des travaux correctifs sur les digues de la Bidouze aval,*
- *D'autoriser le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision*

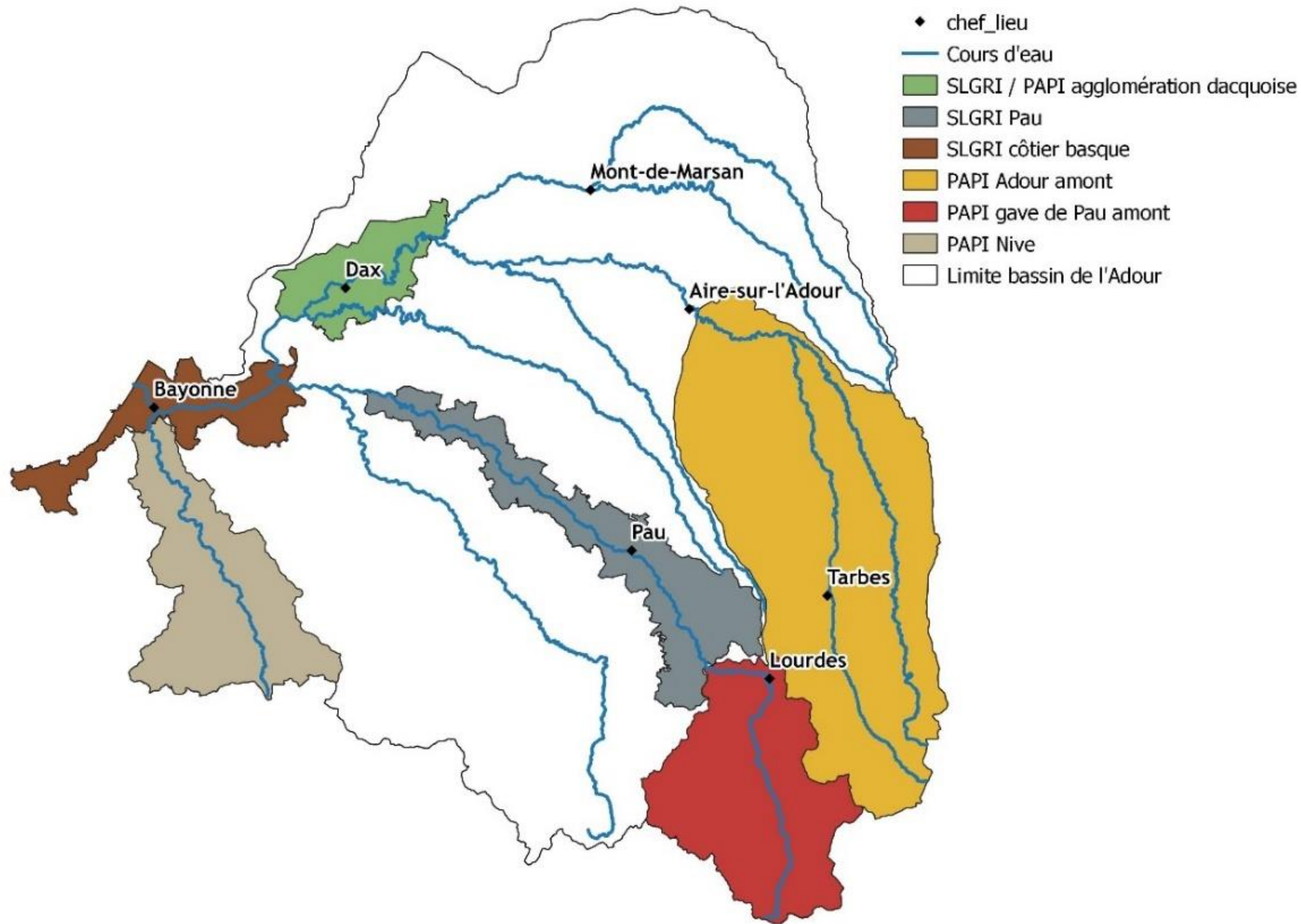


# Conventions

---

3. Risques fluviaux - Conventions avec les EPCI-FP pour l'animation des démarches d'élaboration de stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) et de mise en œuvre de programme d'action de prévention des inondations (PAPI)





# Conventions

---

## a) PAPI agglomération dacquoise

### Il est proposé :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la communauté d'agglomération du Grand Dax communauté de communes du Pays Tarusate, communauté de communes Terres de Chalosse et communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud pour la mise en œuvre et l'animation du PAPI de l'agglomération dacquoise,*
- *D'autoriser le Président à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision*



# Conventions

---

## b) SLGRI côtier basque

### Il est proposé :

- *D'approuver les termes de l'avenant n°1 de la convention de partenariat établie avec la communauté d'agglomération Pays Basque pour l'animation et l'élaboration du volet « débordement fluvial de l'Adour » de la stratégie locale de gestion du risque inondation pour le territoire à risque important « côtier basque »,*
- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec les communautés de communes du Seignanx, Marenne Adour Côte-Sud et Pays d'Orthe et Arrigans pour l'animation et l'élaboration du volet « débordement fluvial de l'Adour » de la stratégie locale de gestion du risque inondation pour le territoire à risque important « côtier basque »,*
- *D'autoriser le Président à signer ces avenant et convention ainsi que l'ensemble des documents y afférant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision*



# Conventions

---

## 4. Administration générale - Conventions de mise à disposition

- a) Convention avec le Département des Pyrénées-Atlantiques relative aux locaux administratifs

### Il est proposé :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec le Département des Pyrénées-Atlantiques pour la mise à disposition de locaux administratifs,*
- *D'autoriser le Président à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision*

- b) Convention avec le Département des Landes relative aux places de stationnement

### Il est proposé :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec le conseil départemental des Landes pour la mise à disposition de places de stationnement pour les véhicules de l'Institution Adour*
- *D'autoriser le Président à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision*



# Conventions

---

## 4. Administration générale - Conventions de mise à disposition

- c) Convention avec l'université de Pau et des Pays de l'Adour relative aux locaux administratifs

### Il est proposé :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'UPPA pour la mise à disposition de locaux administratifs au bénéfice de l'Institution Adour*
- *D'autoriser le Président à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision*





# Conventions

---

## 5. Ressource en eau - Convention d'accueil d'un stagiaire pour l'élaboration du plan de gestion du réservoir de La Barne

### Il est proposé :

- *D'autoriser le Président à signer la convention de stage de Madame Lucie Boudé pour l'élaboration du plan de gestion du réservoir de La Barne*
- *De verser au stagiaire une indemnisation équivalente au minimum légal appliqué pour les stages, les crédits nécessaires étant repris au budget 2020*
- *D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents y afférant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision, les crédits nécessaires étant repris au budget 2020*



# Conventions

---

## 6. Ressource en eau - Projet de territoire - convention de stage relatif au suivi de la qualité des eaux du bassin versant du Midour

### Il est proposé :

- *D'autoriser le Président à signer la convention de stage pour l'étude portant sur la qualité des eaux du bassin versant du Midour*
- *De verser au stagiaire une indemnisation équivalente au minimum légal appliqué pour les stages, les crédits nécessaires étant repris au budget 2020*
- *D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents y afférant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision, les crédits nécessaires étant repris au budget 2020*



# Conventions

---

## 7. Ressource en eau - Projet de territoire Midour - Conventions cadre pour achèvement de la mission de garants de la concertation

### Il est proposé :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec Messieurs Jean-Yves MADEC et André ETCHELECOU, pour la période courant du 1er janvier au 30 juin 2020, afin d'assurer la mission et les défraiements de garants de la concertation du projet de territoire du Midour*
- *D'autoriser le Président à signer la convention et l'ensemble des documents y afférant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente, les crédits nécessaires étant repris sur l'opération du projet de territoire Midour au budget 2020*



# Conventions

---

8. Gestion intégrée - SAGE Adour amont, Midouze et Adour aval : convention d'accueil d'un stagiaire pour la réalisation du diagnostic de l'assainissement non collectif sur le bassin de l'Adour

**Il est proposé :**

- *De valider l'accueil d'un stagiaire au sein du service gestion intégrée*
- *De verser au stagiaire une indemnisation équivalente au minimum légal appliqué pour les stages, les crédits nécessaires étant repris au budget 2020*
- *D'autoriser le Président à signer la convention de stage entre l'Institution Adour et l'Université qui sera concernée, pour l'accueil de ce stagiaire*



# Conventions

---

## 9. Biodiversité - Convention d'accueil d'un stagiaire à la maison de l'eau de Jû-Belloc

### Il est proposé :

- *D'autoriser le Président à signer la convention de stage de Monsieur Pierre SALAMAGNOU, pour la période du 2 au 20 décembre 2019*
- *D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents y afférant, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision*



# Conventions

---

## 10. Biodiversité - Maison de l'eau - Convention de stage avec divers établissements de formation, pour l'accueil de personnes en stage, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site naturel de Jû-Belloc

### Il est proposé :

- *D'approuver les termes de la convention de stage entre l'Institution Adour et la MFR Valrance pour l'accueil en stage de BTSA « Gestion et protection de la nature » de Charline CESSON pour une durée cumulée de 8 semaines (du 6 au 30 avril 2020, puis du 15 juin au 10 juillet 2020)*
- *D'approuver les termes de la convention de stage entre l'Institution Adour et l'Institut Jean Errecart pour l'accueil en stage de BTS « Gestion et protection de la nature » d'Angie MIR, pour une durée de 8 semaines, soit 40 jours (du 18 mai au 10 juillet 2020)*
- *D'approuver les termes de la convention de stage entre l'Institution Adour et le CFMM - MFR des métiers de la montagne, pour l'accueil en stage de BTSA « Gestion et protection de la nature » de Baptiste LEVEAUX, pour une durée de 5 semaines (du 6 juillet au 9 août 2020)*



# Conventions

---

11. Biodiversité - Convention entre l'Institution Adour et l'université de Brest pour l'accueil d'une personne en stage pour la réalisation d'un état des lieux et contribution à la définition d'une stratégie de gestion des seuils en rivières sous gestion de l'Institution Adour dans le département des Hautes-Pyrénées

**Il est proposé :**

- *De valider l'accueil d'une personne en stage au sein du service « biodiversité » pour la réalisation d'un état des lieux et contribution à la définition d'une stratégie de gestion des seuils en rivières sous gestion de l'Institution Adour dans le département des Hautes-Pyrénées*
- *D'autoriser le Président de l'Institution Adour à signer la convention de stage entre l'Institution Adour et l'université de Brest pour l'accueil de cette personne*



# Conventions

---

## 12. Biodiversité - Poissons migrateurs : contrat de partenariat multipartite pour la gestion des poissons migrateurs du bassin de l'Adour (période 2020-2027)

### Il est proposé :

- *De valider le principe du contrat de partenariat multipartite pour la gestion des poissons migrateurs du bassin de l'Adour sur la période 2020-2027*
- *D'autoriser le Président de l'Institution Adour à signer la convention entre l'Institution Adour et les autres parties concernées (agence de l'eau Adour-Garonne, État, Office français de la biodiversité, Région Nouvelle-Aquitaine, association Migradour)*

